



Couplage Entreprise / Association

Par **Gark**, le **03/08/2013** à **12:53**

Bonjour,
Voulant organiser plusieurs événements grand public, un certain nombre de personnes souhaite s'investir et m'aider bénévolement dans cette tâche.
Je suis actuellement président d'une SAS, et de ce que j'ai pu lire sur Internet (http://www.assistant-juridique.fr/coupler_entreprise.jsp), la meilleure solution serait un couplage Entreprise avec une association. L'association aurait pour but l'organisation de l'événement et l'entreprise de sa gestion économique.
Ma question pose principalement sur le mode d'organisation, à savoir que je souhaite garder un certain contrôle sur les événements organiser : puis-je être à la fois Président de la SAS et Président de l'association (partenaire) qu'il l'organise collectivement. cela ne posera pas de problème ?
Merci d'avance pour vos réponses.